

Moins d'offre, mais des temps d'accès plus courts

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 191 • Mai 2025



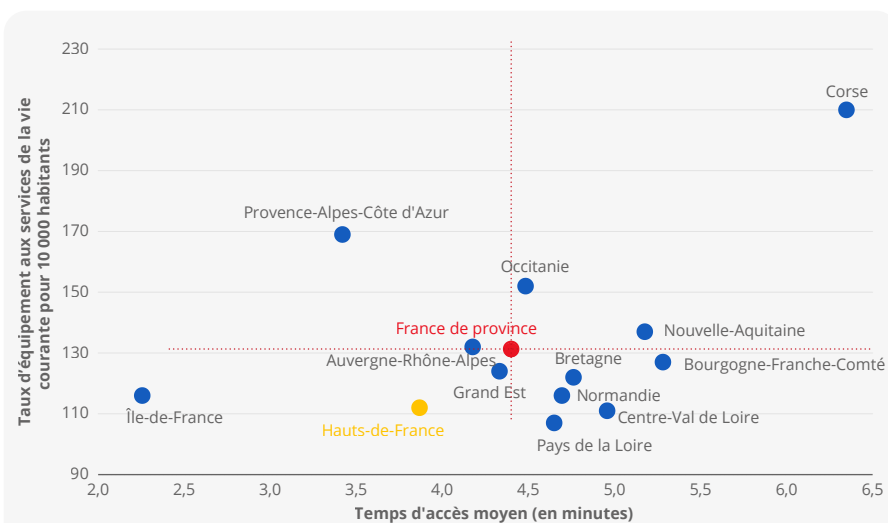
En 2023, les résidents des Hauts-de-France disposent de 67 300 équipements et services courants, soit 112 équipements pour 10 000 habitants (131 en France de province). Malgré un taux d'équipement plus faible que dans la plupart des autres régions, les temps d'accès y sont plus courts : les habitants mettent en moyenne 3,9 minutes pour rejoindre les équipements courants contre 4,4 minutes en province. Cependant, le temps d'accès est très variable d'un territoire à l'autre. Les communes urbaines, dans lesquelles résident 7 habitants de la région sur 10, offrent un taux d'équipement supérieur à la moyenne régionale et un temps d'accès deux fois plus court que les bourgs ruraux. Seuls 458 000 habitants, soit 7,6 % de la population des Hauts-de-France, vivent à plus de 8 minutes des principaux services, essentiellement dans les communes rurales. Sur les dix dernières années, la région a vu le nombre d'équipements augmenter et les temps d'accès se réduire.

En 2023, les habitants des Hauts-de-France ont accès à environ 67 300 services utiles au quotidien, soit un ratio de 112 **équipements** de la vie courante pour 10 000 habitants, contre 131 en France de province ► **figure 1**. Ce taux d'équipement est l'un des plus faibles de métropole juste après celui des Pays de la Loire (107) et de Centre-Val de Loire (111). Les régions les mieux équipées sont la Corse (210) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (169). Leur forte attractivité touristique peut en effet favoriser le développement et le maintien d'activités, même si toutes ne sont pas disponibles tout au long de l'année.

Moins de 4 minutes en moyenne pour accéder aux équipements utiles au quotidien

Malgré cette offre moins importante, les habitants des Hauts-de-France accèdent aux équipements et services courants en

► 1. Temps d'accès moyen et taux d'équipement aux services de la vie courante par région en 2023



Lecture : En 2023, le taux d'équipement aux services de la vie courante de la région Hauts-de-France est de 112 équipements pour 10 000 habitants contre 131 en France de province. Les habitants de la région accèdent aux équipements de la vie courante en 3,9 minutes en moyenne contre 4,4 minutes au niveau national.
Sources : Insee, base permanente des équipements 2023, recensement de la population 2021 ; distancier Metric-OSMR, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

► 2. Taux d'équipement pour 10 000 habitants et temps d'accès moyen aux services de la vie courante selon le type de commune en 2023

Type de commune	Hauts-de-France				France de province			
	Répartition		Taux d'équipement pour 10 000 habitants	Temps d'accès moyen (en min.)	Répartition		Taux d'équipement pour 10 000 habitants	Temps d'accès moyen (en min.)
	de la population (%)	des équipements (%)			de la population (%)	des équipements (%)		
Urbaine	71	75	118	2,7	60	64	139	2,8
Bourg rural	14	16	124	5,4	18	20	140	5,3
Autre commune rurale	15	10	72	7,8	21	17	101	8,5
Ensemble	100	100	112	3,9	100	100	131	4,4

Note : En raison des arrondis, la somme des valeurs par population peut légèrement différer des sommes intermédiaires.

Lecture : En 2023, 71 % de la population régionale réside dans une commune urbaine des Hauts-de-France. Ces dernières disposent de 118 équipements de la vie courante pour 10 000 habitants qui y accèdent en 2,7 minutes en moyenne.

Sources : Insee, base permanente des équipements 2023, recensement de la population 2021; distancier Metric-OSMR, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

moyenne en moins de 4 minutes par la route (3,9 contre 4,4 au niveau national). Seules l'Île-de-France (2,3 minutes) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (3,4 minutes), régions également très urbanisées, affichent des temps d'accès plus courts. À l'inverse, les habitants de Corse, Nouvelle-Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté ont des temps de route moyens supérieurs à 5 minutes. Ces temps plus longs se justifient notamment par le relief des territoires ou la plus grande dispersion de la population.

Les bourgs ruraux concentrent l'offre d'équipements dans l'espace rural

Sur l'ensemble du territoire national, les espaces les plus denses offrent un plus grand nombre d'équipements, et plus rapidement accessibles. C'est aussi le cas en Hauts-de-France où 71 % de la population réside dans une commune urbaine et 75 % des équipements y sont implantés ► [figure 2](#). Les habitants

y ont accès aux équipements de la vie courante en 2,7 minutes en moyenne.

Dans les bourgs ruraux et les autres communes rurales, le temps de trajet nécessaire pour accéder aux services courants est deux à trois fois plus important que dans l'urbain (respectivement 5,4 et 7,8 minutes contre 2,7 minutes). Mais, avec 124 équipements courants en moyenne pour 10 000 habitants, les bourgs ruraux sont les territoires les mieux équipés. Cette fonction de centralité est particulièrement importante dans l'Aisne et la Somme, départements dans lesquels plus de la moitié de la population vit dans une commune rurale. Ainsi, les communes de Guise, Vervins, le Nouvion-en-Thiérache dans l'Aisne ou encore celles de Saint-Valéry-sur-Somme, Breteuil, Grandvilliers et Formerie dans la Somme, figurent parmi les principaux bourgs ruraux proposant une offre d'équipements et de services offerts à une population plus large que celle de leur propre commune.

Enfin, les autres communes rurales sont les moins bien dotées, avec seulement 72 équipements et services courants pour 10 000 habitants. Situées à proximité des bourgs ruraux, elles bénéficient des services disponibles dans ces derniers.

Dans la région, 458 000 personnes résident dans une commune éloignée des principaux services de la vie courante

Dans les Hauts-de-France, 458 000 personnes mettent plus de 8 minutes pour accéder aux services du quotidien, soit 7,6 % de la population régionale contre 12,9 % en France de province. Cette population est alors dite « éloignée » ► [méthodologie](#) des principaux services de la vie courante. Cependant, la part de population éloignée varie considérablement selon l'équipement étudié ► [figure 3](#). Ainsi, avec 23,6 établissements pour 10 000 habitants, le temps d'accès moyen à un restaurant s'élève à 2,0 minutes ; à

► 3. Niveau d'équipement et éloignement de la population des Hauts-de-France aux services de la vie courante

Type d'équipement	Taux d'équipement pour 10 000 habitants	Part de la population habitant une commune équipée (%)	Temps d'accès moyen (en minutes)	Part de la population éloignée (à plus de 8 minutes) (%)
École (maternelle, primaire ou élémentaire)	8,4	95,5	1,7	0,5
Salle ou terrain multisports	9,8	91,7	1,9	0,8
Coiffure	13,8	89,0	1,9	1,4
Restaurant	23,6	86,8	2,0	1,8
Bureau de poste, relais poste, agence postale	2,0	80,7	2,9	2,8
Cabinet d'infirmier(s)	14,5	84,9	2,2	2,9
Boulangerie	6,2	82,7	2,4	3,0
Pharmacie	3,3	79,5	2,6	4,7
Cabinet de médecin(s) généraliste(s)	8,5	80,1	2,7	5,3
Épicerie, supérette	3,3	67,3	3,4	9,4
Supermarché	2,1	68,6	3,8	11,4
École de conduite	2,1	66,1	3,8	11,7
Cabinet de chirurgien(s) dentiste(s)	4,7	69,6	3,7	11,9
Station service	1,3	63,6	4,3	12,6
Collège	1,1	62,3	4,4	16,1
Banque et Caisse d'épargne	3,2	61,4	4,4	16,4
Crèche, halte garderie, jardin d'enfants	1,3	61,8	4,6	18,2
Police, gendarmerie	0,5	51,5	5,4	21,3
Service d'aide aux personnes âgées	1,0	50,8	5,6	23,1
Laboratoire d'analyses médicales	0,5	49,8	6,1	27,3
Papeterie et presse	0,6	44,1	6,2	28,4
Librairie	0,4	33,3	9,0	47,5
Ensemble des équipements de la vie courante	112		3,9	7,6

Lecture : En 2023, dans les Hauts-de-France, le taux d'équipement en écoles est de 8,4 pour 10 000 habitants ; 95,5 % de la population habitent une commune équipée. Avec un temps d'accès moyen de 1,7 minute, seulement 0,5 % des habitants de la région est localisé à plus de 8 minutes d'une école.

Sources : Insee, base permanente des équipements 2023, recensement de la population 2021; distancier Metric-OSMR, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

peine 1,8 % de la population s'en trouve éloignée. À l'inverse, avec une structure pour 20 000 habitants, l'accès à un laboratoire d'analyses médicales est trois fois plus long (6,1 minutes). La part de population localisée à plus de 8 minutes de cet équipement atteint 27,3 %.

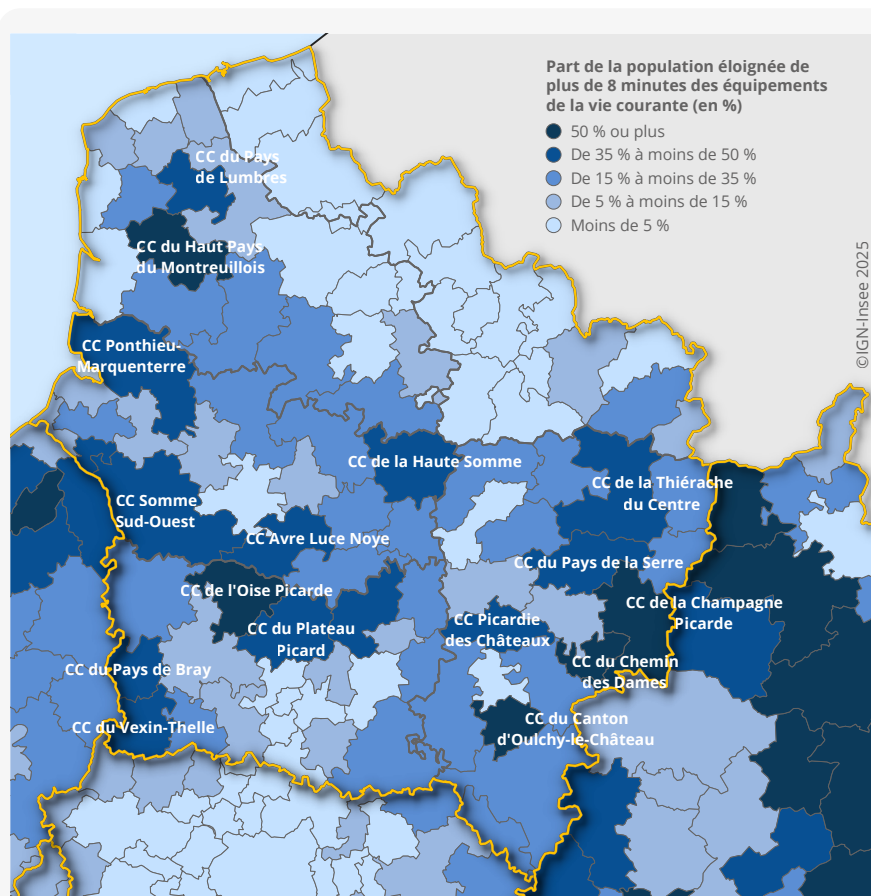
Les temps de route s'allongent à mesure que l'habitat devient plus dispersé. Dans les Hauts-de-France, seulement 0,2 % des personnes vivant en zone urbaine se trouvent à plus de 8 minutes des équipements de la vie courante. Cette proportion s'élève à 7,2 % dans les bourgs ruraux et à 43,1 % dans les autres communes rurales. Si le Nord compte très peu de communes concernées par cet éloignement, les autres départements de la région, moins urbanisés et moins densément peuplés, le sont davantage, notamment les départements de l'ex-Picardie. L'ensemble de la population de la Communauté de Communes (CC) du Canton d'Oulchy-le-Château et plus de la moitié des habitants des CC du Chemin des Dames, du Haut Pays du Montreuillois, de la Champagne Picarde et de l'Oise Picarde parcourent plus de 8 minutes pour atteindre les équipements du quotidien ► **figure 4.** ●

Caroline Victoor, Mickaël Bréfort (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► 4. Part de la population éloignée de 8 minutes et plus des équipements de la vie courante par intercommunalité en 2023



Lecture : En 2023, 56,2 % de la population de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde est à plus de 8 minutes des équipements de la vie courante.

Sources : Insee, base permanente des équipements 2023, recensement de la population 2021 ; distancier Metric-OSMR, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

► Définitions

Un **équipement** est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services.

Les 22 équipements et services, qui constituent les services de la vie courante sont :

Banques et Caisses d'épargne, **École de conduite, Coiffure, Restaurant, Police/gendarmerie, Bureau de poste/ relais poste/ agence postale, Supermarché, Boulangerie, Librairie, Papeterie et presse**, Station service, **Épicerie/supérette**, Collège, École (maternelle, primaire ou élémentaire), **Cabinet de médecin(s) généraliste(s), Cabinet de chirurgien(s) dentiste(s)**, Cabinet d'infirmier(s), Pharmacie, **Laboratoire d'analyses médicales**, Service d'aide aux personnes âgées, Crèche/ halte garderie/ jardin d'enfants, **Salle ou terrain multisports**. Ils ont été retenus en fonction de la proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance que leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. L'analyse en évolution n'est possible que pour 14 des 22 catégories d'équipements courants (en **gras** dans la liste).

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense ► **pour en savoir plus.**

► Source

La **Base permanente des équipements** est mise à jour annuellement. Elle comporte un large éventail d'équipements et de services rendus à la population, repérés de façon homogène sur des définitions précises. Le champ actuel recouvre les domaines des services (marchands ou non), des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport, de la culture, des loisirs et des transports.

► Méthodologie

Les **temps d'accès aux équipements** sont calculés à partir de durées de transport par la route, en voiture, fournies par le distancier Metric-OSRM de l'Insee. Il s'agit d'une mesure théorique, qui ne reflète pas forcément la réalité des déplacements (utilisation d'autres modes de transports, congestion éventuelle du trafic, recherche d'une place de parking...). Elle permet cependant d'appréhender les difficultés d'accès de manière uniforme au sein des territoires.

Le **temps d'accès moyen** aux équipements de la vie courante correspond à la moyenne des temps d'accès par la route à chaque équipement. Dans ce calcul, la population est géolocalisée au carreau de 200 mètres de côté et l'équipement le plus proche est retenu.

Une **population est dite éloignée** vis-à-vis des 22 équipements et services courants si son temps d'accès moyen à ces équipements dépasse un certain seuil. Ce seuil est déterminé selon la distribution des temps d'accès moyens en France métropolitaine, en retenant le dernier décile, à savoir 8 minutes (arrondi à la minute). Ainsi, en France métropolitaine, un habitant sur dix est situé à plus de 8 minutes de route en moyenne des équipements de la vie courante.

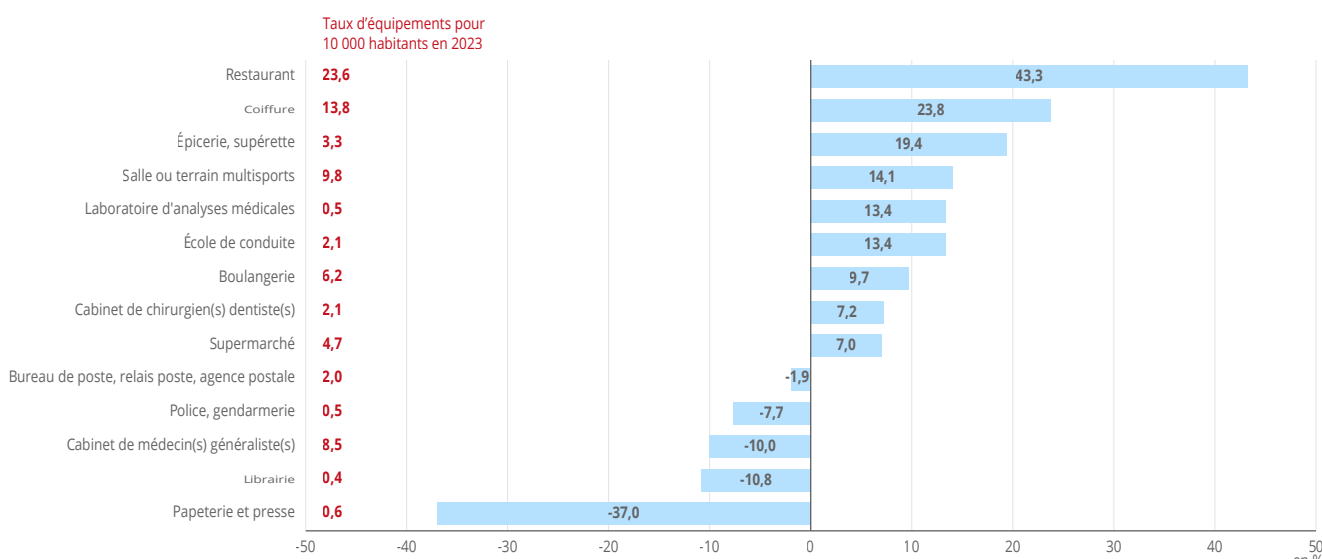
► Encadré 1 – En 10 ans, le nombre d'équipements courants augmente et les temps d'accès se réduisent

En raison des changements de nomenclatures, de sources et de qualité de la base permanente des équipements (BPE), l'analyse en évolution n'est possible que pour 14 des 22 équipements courants. Entre 2013 et 2023, le nombre d'équipements et services courants progresse dans les Hauts-de-France comme ailleurs en France : il augmente de 17,3 % (contre 19,8 % pour la France de province), soit 6 300 équipements supplémentaires. L'évolution de l'offre d'équipements apparaît en partie liée à celle de la population. En effet, les communes dont la démographie est la plus dynamique (i.e. au moins +0,3 % par an) bénéficient également des plus fortes hausses du nombre d'équipements courants (i.e. au moins + 20 % entre 2013 et 2023). Si les communes en déclin démographique voient également leur volume global d'équipements courants progresser sur la période, le rythme d'augmentation est au moins deux fois plus faible que dans les communes les plus dynamiques.

Les hausses les plus importantes concernent les restaurants (+ 43,3 %), les services de coiffure (+ 23,8 %) et les épiceries-supérettes (+19,4 %)

► **figure 5.** À l'inverse, les papeteries et presse sont de moins en moins nombreuses (-37,0 %) tout comme les librairies (-10,8 %). Le nombre de cabinets de médecins généralistes baisse également (-10,0 %). Cette évolution, un peu plus marquée dans les communes rurales (-11,5 %) que dans les communes urbaines (-9,6 %), doit toutefois être relativisée par le développement concomitant des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP). Celles-ci regroupent des professionnels exerçant en libéral et dispensant principalement des soins dits de premier recours. Leur nombre a fortement augmenté en l'espace de 10 ans, passant de moins de 10 MSP en 2013 à environ 230 en 2023. De la même manière, le très léger recul du nombre d'équipements de la catégorie « bureaux de poste, relais et agences postales », de -1,9 % en 10 ans, masque une recomposition de l'offre de services. La baisse du nombre de bureaux de poste est en effet quasiment compensée par le développement des agences postales ou points relais. Cette hausse du nombre d'équipements courants se traduit par une baisse des temps de trajet. En effet, le temps d'accès moyen aux 14 équipements recule sur la période, passant de 6,8 minutes en 2013 à 4,1 minutes en 2023 (de 7,0 à 4,7 en France de province).

► 5. Évolution du nombre d'équipements courants par type d'équipement entre 2013 et 2023 dans les Hauts-de-France



Lecture : Entre 2013 et 2023, le nombre de cabinets de médecin(s) généraliste(s) (hors ceux exerçant dans une Maison de santé pluriprofessionnelle) a baissé de 10,0 % dans la région Hauts-de-France.

Champ : Services de la vie courante restreints à 14 équipements.

Sources : Insee, base permanente des équipements 2013 et 2023.

► Encadré 2 – L'accès aux services publics via le réseau France services

Mis en place en 2019 et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le réseau France Services permet à la population d'accéder aux services publics du quotidien dans un lieu unique. Dans les quelque 2 800 Maisons France Services (MFS) au niveau national, 12 opérateurs nationaux sont présents : France Travail, France Titre, L'Assurance Maladie, Les Finances Publiques, Point Justice, France Rénov, Le Chèque Énergie, L'Assurance Retraite, La MSA Agricole, La Poste, Les Allocations Familiales, L'Urssaf.

En 2025, 175 espaces France Services fixes sont implantés dans les Hauts-de-France, ainsi que 11 antennes et 19 bus itinérants. Les habitants mettent en moyenne 7,5 minutes pour accéder à ces structures (8,7 pour la France de province). L'objectif du gouvernement de rapprocher le service public de l'utilisateur à moins de 20 minutes de son domicile est quasiment atteint dans les Hauts-de-France : seuls 48 000 habitants, soit moins de 1 % de la population régionale, résident à plus de 20 minutes d'une structure France Services (3 % pour la province). Par ailleurs, aucun habitant de la région n'en est éloigné de plus de 30 minutes.

► Pour en savoir plus

- « 136 bassins de vie structurent les Hauts-de-France », Insee Analyses Hauts-de-France n° 153, avril 2023.
- « Une région moins dotée en points d'accès aux services malgré un nombre en hausse », Insee Flash Hauts-de-France n° 54, septembre 2018.

